



COMMUNE DE



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 3 Novembre 2020

*Sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc GUINGOUAIN, Maire
En raison de la crise sanitaire, cette séance s'est tenue sans public à la
salle Podevin*

PRESENTS : M. Jean-Luc GUINGOUAIN, **Maire**
M. Franck JOUY, Mme Françoise BERTON, M. Frédéric TILLOY, Mme Sylviane
SIEGFRIED, M. Christian MICHEL, **Maires-Adjoints**

Mme Pavla CLAQUIN, M. Didier JEAN, Mme Cassandre JOUY, M. Franck LEROYER,
M. Patrick MARIE, M. Pierre MORIN, Mme Catherine MOZAIVE, M. Benjamin NITOT,
M. Gilles REBIERRE-ROSE, Mme Amarjit RIVIERE, Mme Catherine RHOD,
Mme Jacqueline WENTZEL,
Conseillers Municipaux.

ABSENTE EXCUSEE : Mme Cindy SIMON pouvoir à M. Jean-Luc GUINGOUAIN

Formant la majorité des membres en exercice.

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

- Minute de silence en hommage à Samuel PATY et le corps enseignant.
- Approbation du conseil municipal du 22 septembre 2020.
- Syndicat d'Assainissement de la Côte de Nacre : Rapport sur le prix et la qualité des services 2019 présenté par Martial HEUTTE, président du syndicat.
- Syndicat Intercommunal d'Eau Potable : Rapport de gestion 2019 présenté par Frédéric TILLOY, Président du Syndicat.
- Cœur de Nacre : Rapport d'activités 2019.
- Tarifs 2021.
- Terrain Av de la Libération - Rachat du portage du terrain par l'EPF (établissement Public Foncier)
- Modification du tableau du personnel

TRAVAUX

- Attribution à entreprise adjudicataire pour les travaux d'aménagement du rond-point RD7/RD84 – Rue des Chasses.

QUESTION DIVERSES

M. le Maire ouvre la séance à 18h30 après vérification du quorum.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Selon l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Au début de chacune des séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

M. le Maire propose de désigner M. Frédéric TILLOY comme secrétaire à cette réunion.

Accord du conseil à l'unanimité

1. APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2020

Le procès-verbal du conseil municipal du 22 septembre 2020 ne fait l'objet d'aucune observation.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

M. le Maire accueille M. Martial HEUTTE, Président du Syndicat d'Assainissement de la Côte Nacre et le remercie de sa présence.

M. le Maire souhaite associer le Conseil Municipal à l'hommage national du 21 octobre qui a été rendu par M. le Président de la République à la Sorbonne à Samuel PATY, enseignant sauvagement assassiné près de son collège, le 16 octobre.

L'assemblée observe une minute de silence en soutien à sa famille et au corps enseignant.

A 19h10 Arrivée de M. Didier JEAN

2. SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DE LA COTE DE NACRE - Rapport sur le prix et la qualité des services 2019

M. HEUTTE commente le rapport sur les prix et la qualité des services 2019 et nous communique les principales données techniques, financières et les travaux réalisés au cours de cette année :

- 7 communes (Courseulles, Bernières, St Aubin, Langrune, Luc, Douvres et Cresserons).
- 20819 habitants desservis
- 14983 clients raccordés
- 1 usine de dépollution
- 25 postes de refoulement/relèvement et 6 pompes soit 179 kms de canalisation.

Le fait marquant de l'année 2019 est la gestion complète de l'année par le délégataire VEOLIA.

A noter qu'aujourd'hui les boues sont hygiénisées. Peu de stations possèdent cette labélisation.

De nombreux travaux ont été réalisés à Luc, Courseulles, Langrune et Courseulles.

Du fait de l'entrée en vigueur du nouveau délégataire, une baisse de la facturation de 30% est constatée de 2018 à 2019.

Au 1^{er} janvier 2020, la tarification reste inchangée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la communication du rapport annuel 2019 du Syndicat d'Assainissement de la Côte de Nacre.

3. SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU POTABLE - Rapport de gestion 2019

M. le Maire invite M. TILLOY, Président du Syndicat d'Eau Potable, à relater et expliquer les différents éléments techniques et financiers relatifs à la gestion 2019.

M. Tilloy rappelle les faits marquants du syndicat :

- 12 septembre 1979, création du syndicat (Bernières et St Aubin)
- 20 mars 2013, Arrivée de Langrune soit un total de 6600 habitants
- 20 décembre 2013, transfert de la compétence de la production d'eau à Eau du Bassin Caennais.

Le syndicat assume le rôle de distribution exclusivement avec comme délégataire Eaux de Normandie (SUEZ)

Le siège du syndicat est basé à St Aubin sur Mer.

Quelques chiffres :

- 66,5 kms de réseaux.
- 4 711 clients desservis.
- 586,328 m³ d'eau produite en 2019 (+8,3% par rapport à 2018).
- Moyenne annuelle de consommation par abonné : 85,65m³.
- Taux de rendement du réseau : 73,5% .
- 100% de conformité sur les analyses bactériologiques.
- 94,4 % de conformité sur les analyses physico-chimiques.

Le renforcement du réseau, Rue du Moulin et le renouvellement des canalisations, route de Tailleville ont été réalisés en 2019.

Une nouvelle présentation des contacts sur les prochaines factures est à venir pour 2021.

Une usine de dénitratisation va être construite au niveau du château d'eau de Tailleville. Les travaux sont intégralement pris en charge par Eau du Bassin Caennais pour environ 800 000€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la communication du rapport annuel 2019 du Syndicat d'Eau Potable de Bernières sur Mer, Langrune sur Mer et Saint Aubin sur Mer.

4. CŒUR DE NACRE - Rapport d'activités 2019

M. le Maire rappelle que conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté de commune Cœur de Nacre doit communiquer un rapport annuel.

M. le Maire invite M. Jouy, Maire-Adjoint, et Président de Cœur de Nacre en 2019, à relater et expliquer le rapport d'activités de la gestion 2019 qui a été marquée par une forte activité touristique due au 75ème anniversaire du débarquement.

M. Jouy retrace les principaux chiffres et les réalisations 2019.

L'Intercommunalité comprend 12 communes avec une très forte densité de population.

Il est à noter pour l'année 2021 :

- La construction d'un bâtiment solidaire et social intercommunal, à Luc sur Mer.
- Le changement du prestataire de la collecte des déchets à compter du 1^{er} janvier.
- L' étude sur le transfert du cinéma près du C3 le Cube.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la communication du rapport annuel 2019 de la Communauté de Communes « Cœur de Nacre »

5.TARIFS 2021

M. le Maire donne la parole à M. Tilloy, Maire-Adjoint aux finances qui relate les changements sur les tarifs 2021, qui ont été validés lors de la commission de finances en date du 12 octobre 2020 à savoir :

- Forfait de 50 € par semaine pour les camions de vente à emporter.

- La mise en place d'une tarification sur les animaux errants sur la commune de 15 €.
- Un montant forfaitaire de 12,50 € par heure d'utilisation de la salle de musique, et l'atelier, situés au premier étage de l'ancienne Mairie, rue Abbé Rolland.
- Les cautions des salles sont portées à 500 € dont 50 € de ménage.

Sur proposition de la commission de finances, le conseil municipal approuve à l'unanimité, à compter du 1^{er} janvier 2021, les tarifs selon le tableau ci-joint.

7. TERRAIN AV DE LA LIBERATION – RACHAT DU PORTAGE DU TERRAIN PAR L'EPF (ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER)

M. le Maire rappelle au conseil, qu'une convention de réserve foncière a été signée avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie pour le portage du terrain sis 15 et 17 Av de la Libération. Le portage de ce bien est prévu pour une durée maximum de cinq ans soit jusqu'au 3 décembre 2024.

Ce terrain est destiné à l'aménagement d'un parking, afin de faciliter l'accès aux commerces langrunais.

M. le Maire propose à l'assemblée d'effectuer le rachat du terrain début 2021 en accord avec l'organisme EPF Normandie.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et à l'unanimité

- **Acte de la levée du portage, de la parcelle cadastrée AA 443P et AA 425P pour une contenance de 653 m²**
- **Décide l'inscription des crédits correspondants au budget 2021.**
- **Autorise M. le Maire à signer l'acte d'achat à intervenir avec l'EPF Normandie et tout document se rapportant à ce dossier.**

8. MODIFICATION DU TABLEAU DU PERSONNEL

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs du personnel communal suite à l'avancement de grade d'un agent territorial à compter du 1^{er} janvier 2021.

FERMETURE DE POSTE	OUVERTURE DE POSTE
REDACTEUR PRINCIPAL	REDACTEUR PRINCIPAL
2ème CLASSE à temps complet	1ère CLASSE à temps complet

Le conseil municipal à l'unanimité

- **Approuve cette proposition**
- **Accepte de modifier le tableau des effectifs de la commune**
- **Invite Monsieur le Maire à nommer l'agent concerné**

9. AMENAGEMENT DU ROND POINT RD7/RD84 – Rue des Chasses

M. le Maire indique qu'une consultation a été lancée concernant les travaux pour l'aménagement d'un carrefour entre la RD7 et la RD 84

Au terme de cette consultation, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 14 octobre 2020 et a retenu l'offre suivante :

L'entreprise EUROVIA pour un montant de 201 304.57 € HT (montant de base+ piste cyclable)

Les travaux devraient commencer début décembre.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte de ce choix.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Approuve le choix proposé par la commission d'appel d'offres et attribue le marché de travaux concernant l'aménagement d'un carrefour entre la RD7 et la RD84 pour un montant 201 304.57 € HT à l'entreprise EUROVIA de Blainville sur Orne**
- **Autorise M. le Maire à signer le marché et tous les documents s'y rapportant.**

10. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Un tour de table est fait.

M. le Maire informe l'assemblée :

- Un arrêté préfectoral a été pris à compter du 01 novembre 2020 pour le port du masque dans les rues les plus fréquentées de la commune.
- Mise en place de l'application CITYKOMI qui permet l'information des citoyens en temps réel sur les smartphones. Des flyers seront déposés chez les commerçants et sont disponibles en mairie.
- Changement de gérant à l'épicerie, place du Marché à compter du 21 octobre 2020 et modification de l'enseigne qui devient un « Cocci Market » et va intégrer les locaux de la Poste (relais poste). Le distributeur de billet sera conservé et rénové. La mise en service des locaux agrandis est prévue pour le début de la saison.
- La préparation du nouveau bulletin est en cours. Le comité de lecture se réunira le 17 novembre, pour une distribution fin décembre.
- Possibilité de récupérer des livres à la bibliothèque sous forme de « prêts à emporter ».
- Nomination de Mme Françoise BERTON à la présidence du Conseil d'administration de l'EHPAD de Douvres la Délivrande.
- La distribution des colis des Aînés est fixée le 12 décembre 2020 à la salle Linglonia de 14H30 à 16H30.
- La cérémonie du 11 novembre sera restreinte et sans public.

M. TILLOY :

- Installation des zones Vigipirate aux abords des écoles et de l'Eglise depuis le 02 novembre 2020. Remerciements au policier municipal et au responsable du service technique pour leur implication.
- Mise en place du nouvel équipement de vidéoprotection et mise en service prévue à compter de mi-novembre.
- Renouvellement de la commission communale des impôts directs par nomination du Directeur Départemental des Finances Publiques. Commissaires Titulaires : Lemarchand Gérard, Tilloy Frédéric, Simon Cindy, Buhour Alain, Benard Jackie, Quinette Marc – Commissaires Suppléants : Ameline Jean-Pierre, Droulin Karine, Boirel Denis, Dufour Romain, Claquin Pavla, Morin Pierre. Le Maire est président de droit.
- La prochaine commission de finances est programmée le lundi 30 novembre, avec pour ordre du jour, les subventions aux associations.

Mme SIEGFRIED :

- Des illuminations seront installées au parc du Bois Joli et un sapin marquisé Place du 6 juin, en plus des décorations habituelles.
- Le feu d'artifice du 1 janvier est annulé.

M. MICHEL :

- Réception des travaux de réfection de l'assainissement du lotissement de la Garenne.
- Les travaux de modification du poste de relevage rue du Goulet sont en cours.
- Une rencontre est programmée avec les services du Conseil Départemental pour les pistes cyclables.
- Prévision de l'effacement des réseaux, rue de Luc, pour 2^{ème} semestre 2021. Subvention accordée par le SDEC : 80%.
- Félicitations des conseillers, aux agents des services techniques pour les travaux de rénovation de la salle Podevin.
- Relance effectuée auprès de l'entreprise qui doit effectuer les travaux de réparation du mur, rue des Chasses.
- Le remplacement de la chaudière à la salle Linglonia est réalisé. La toiture en tuiles doit être remaniée.

M. LEROYER :

- Appel à candidature ; pour le prochain conseil municipal des jeunes. L'élection est prévue le 19 décembre pour un début de mandat en 2021.

M. JOUY :

- Information d'une pétition sur change.org pour que le nom de Samuel Paty soit donné au collège du Bois de l'Aulne, à Conflans Ste Honorine. Invitation à signer cette pétition.

Mme WENTZEL :

- Rappel sur la mise en place d'un règlement intérieur du conseil municipal. M. le Maire répond que c'est en cours.
- Rappel sur la diffusion des dates de commissions.
- Demande de la date des travaux de voirie du lotissement la Garenne. M. Michel indique que ces travaux ne sont pas prévus au budget 2021.
- Avancement du nouveau site internet ? Réponse de M. le Maire : Etude en cours, mais il faut laisser le temps pour mener à bien ce dossier.

M. MARIE :

- Information de sa participation à une réunion le 01 octobre sur le groupe mammalogique normand. M. Marie rappelle qu'il ne faut en aucun cas s'approcher ou toucher les phoques, dauphins ou tout mammifère marin s'échouant sur la plage.

Mme CLAQUIN :

- Approuve la mise en place de l'application Citykomi. Voir pour un poste de « chargé de la communication ».

L'ordre du jour est épuisé, M. le Maire clôture la séance à 22H00.

PROCHAIN CONSEIL - MARDI 8 DÉCEMBRE 2020 – SALLE PODEVIN – 19H00

Le secrétaire de séance,

Frédéric TILLOY



Le Maire,

Jean-Luc GUINGOUAIN

Mairie - 22 rue de la Mairie -BP 1- 14830 LANGRUNE SUR MER

Tél ; 02.31.97.31.36 – Fax : 02.31.36.01.32

Email : mairie@mairie-langrune.fr

Site : <http://www.mairie-langrune-sur-mer.fr>

TARIFS 2021		
DIVERS		
FORAINS		
La semaine		125,00 €
Sédentaires pour manèges - la saison		500,00 €
Sédentaires à la journée		45,00 €
LA CABANE		
Forfait Saison (du 1er Avril au 30 Octobre)		700,00 €
Forfait Hors-Saison (du 1er Novembre au 30 Mars)		210,00 €
LA CABINE A PIZZAS (Forfait annuel)		900,00 €
TERRASSES		
Hôtel de la Mer (Forfait annuel)		1 100,00 €
Bord de Mer et place du 6 Juin, à l'année le m ² (commerçant)		16,00 €
Bord de Mer en saison (du 1er Avril au 30 Octobre) le m ² (commerçant)		12,50 €
TERRASSES & ETALAGES		
Autres rues à l'année le m ² (commerçant)		10,50 €
Autres rues saison (du 1er Avril au 30 Octobre) le m ² (commerçant)		9,00 €
MARCHE - le mètre linéaire -		1,50 €
VENTE déballage hors marché - par jour		50,00 €
CAMION VENTE A EMPORTER ou similaire		
La journée		15,00 €
Forfait semaine		50,00 €
Forfait annuel (11/semaine)		600,00 €
CABINES DE PLAGE		
Droit de Place - saison du 1er Juin au 30 Septembre		70,00 €
Sur Digue à l'année		100,00 €
Gardiennage sans transport		30,00 €
TOTEM CAMPING "Mer et Vacances"		100,00 €
ANIMAUX ERRANTS sur la commune (Forfait jour de gardiennage dans chenil municipal)		15,00 €
CONCESSIONS CIMETIERE		
CONCESSION TOUT TERRAIN & CAVE URNE		
	15 ANS	150,00 €
	30 ANS	280,00 €
	50 ANS	450,00 €
COLOMBARIUM (1 case - 2 urnes)		
Nouveau cimetière	FORAITS DE BASE	800,00 €
	15 ANS	120,00 €
	30 ANS	200,00 €
	50 ANS	400,00 €
Dispersion cendres + plaque nominative		50,00 €
Vacation funéraire		25,00 €
LOCATION SALLES		
Caution clés SALLES		100,00 €
LINGLONIA	Caution 500 euros dont ménage 50 euros	
LANGRUNAIS - Week-end		400,00 €
NON LANGRUNAIS - Week-end		525,00 €
LANGRUNAIS - Week-end 3 jours (vendredi-samedi-dimanche) ou (samedi-dimanche-lundi)		450,00 €
NON LANGRUNAIS - Week-end 3 jours (vendredi-samedi-dimanche) ou (samedi-dimanche-lundi)		575,00 €
ASSOCIATIONS " 1ère Location"		85,00 €
ASSOCIATIONS " 2ème location"		400,00 €
Le CDFL (Comité des Fêtes) bénéficie d'une gratuité jusqu'à la 5ème location comprise		
FERNAND PODEVIN	Caution 500 euros dont ménage 50 euros	
LANGRUNAIS - Week-end		225,00 €
NON LANGRUNAIS - Week-end		400,00 €
ASSOCIATIONS - Une location par an		35,00 €
LANGRUNAIS - Week-end 3 jours (vendredi-samedi-dimanche) ou (samedi-dimanche-lundi)		255,00 €
NON LANGRUNAIS - Week-end 3 jours (vendredi-samedi-dimanche) ou (samedi-dimanche-lundi)		430,00 €
Réunions locations de tout ordre - Hors weekend - (Langrunais non Langrunais)		130,00 €
Associations sportives ou autres activités La Journée		45,00 €
Le CDFL (Comité des Fêtes) bénéficie d'une gratuité jusqu'à la 2ème location comprise		
SALLE DE MUSIQUE/DANSE 1er Etage Podevin		
Activités Artistiques	A l'heure	12,50 €
ATELIER 1er Etage Podevin		
Activités Artistiques	A l'heure	12,50 €
SALLE DE REUNION (rue Abbé Rolland)		
Assemblée Générale des associations langrunaises		Gratuit
Vin d'honneur		50,00 €
Réunions et assemblées générales des associations non langrunaises		50,00 €
Assemblée générale de copropriété langrunaise		30,00 €
LOCATIONS DU 24 ET 31 DECEMBRE 2021		
SALLE FERNAND PODEVIN UNIQUEMENT		Caution 500 euros dont ménage 50 euros
NON LANGRUNAIS (2 jours)		500,00 €
LANGRUNAIS (2 jours)		300,00 €